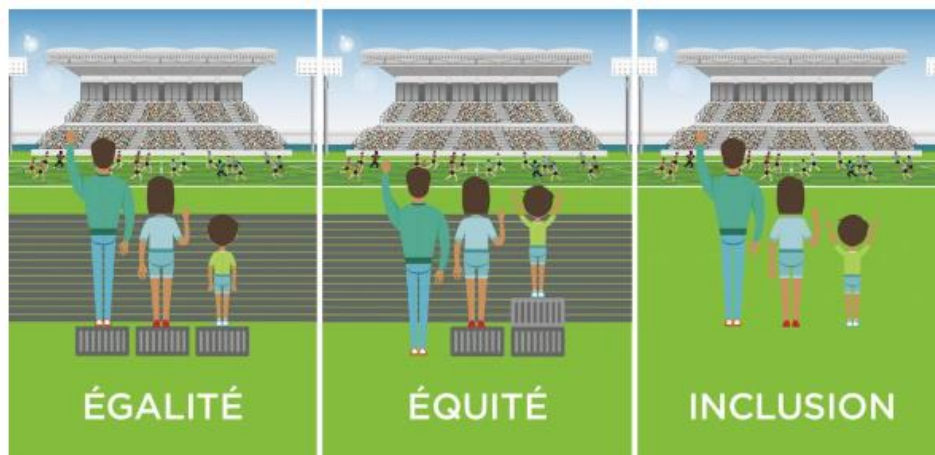


Politique d'éducation inclusive



Différence entre l'égalité, l'équité et l'inclusion (crédit image : UQAM, inspirée de l'illustration originale créée par Craig Froehle, University of Cincinnati).

Politique d'éducation inclusive

Le présent document définit la politique éducative d'inclusion de l'École internationale du Mont-Bleu. Des dispositions peuvent être mises en place lorsque les conditions normales d'apprentissage et d'évaluation pourraient empêcher des élèves de montrer le niveau qu'ils ont atteint et s'en trouver ainsi désavantagés.

L'École internationale du Mont-Bleu intègre harmonieusement tous les élèves. Cependant, nous manquons de personnel qualifié pour assurer un accompagnement personnalisé et ainsi permettre l'inclusion. Elle reconnaît la nécessité d'établir et de poursuivre des objectifs réalistes dans le développement personnel de TOUS les élèves en favorisant l'accès à des services de qualité.

L'école souhaite adhérer à « **une conception universelle de l'apprentissage** par une planification centrée sur l'anticipation des barrières possibles à l'apprentissage et à la réussite et, dans la mesure du possible, de la mise en œuvre de stratégies judicieuses pour y palier. La conception universelle de l'apprentissage représente donc une stratégie éducative profitable à tous les étudiants, qu'ils aient ou non des besoins particuliers. » <https://pcua.ca/cua/introduction>

Les lignes directrices sont regroupées sous les **trois principes fondamentaux** de la Conception Universelle de l'apprentissage, **soit la représentation, l'expression et l'engagement**. Chacun de ces principes comporte des « points de contrôle » pour les options, suivis de suggestions pratiques. Les lignes directrices de la CUA ne sont pas des solutions, mais plutôt des **stratégies pouvant aider à surmonter les obstacles inhérents à la plupart des programmes actuels**. Elles permettent l'intégration d'options et de la souplesse nécessaire pour maximiser les possibilités d'apprentissage pour tous les apprenants.

Lignes Directrices de la Conception Universelle de L'Apprentissage

I. Offrir Plusieurs Moyens de Représentation	II. Offrir Plusieurs Moyens D'Action et D'Expression	III. Offrir Plusieurs Moyens D'Engagement
<p>1: Offrir diverses possibilités sur le plan de la perception</p> <p>1.1 Proposer divers moyens de personnaliser la présentation de l'information</p> <p>1.2 Proposer d'autres modes de présentation pour les informations auditives</p> <p>1.3 Proposer d'autres modes de présentation pour les informations visuelles</p>	<p>4: Offrir diverses possibilités sur le plan de l'action physique</p> <p>4.1 Varier les méthodes de réaction et d'interaction</p> <p>4.2 Optimiser l'accès aux outils et aux technologies de soutien</p>	<p>7: Offrir diverses possibilités pour éveiller l'intérêt</p> <p>7.1 Optimiser les choix individuels et l'autonomie</p> <p>7.2 Optimiser la pertinence, la valeur pédagogique et l'authenticité</p> <p>7.3 Minimiser les risques et les distractions</p>
<p>2: Offrir diverses possibilités sur les plans de la langue, des expressions mathématiques et des symboles</p> <p>2.1 Clarifier le vocabulaire et les symboles</p> <p>2.2 Clarifier la syntaxe et la structure</p> <p>2.3 Soutenir le décodage des textes, de la notation mathématique et des symboles</p> <p>2.4 Faciliter la compréhension lors du passage d'une langue à l'autre</p> <p>2.5 Illustrer l'information et les notions à l'aide de plusieurs supports</p>	<p>5: Offrir diverses possibilités sur les plans de l'expression et de la communication</p> <p>5.1 Utiliser plusieurs supports de communication</p> <p>5.2 Utiliser plusieurs outils d'élaboration et de composition</p> <p>5.3 Développer les compétences grâce à un soutien échelonné en situation de pratique et de performance</p>	<p>8: Offrir diverses possibilités pour soutenir l'effort et la persévérance</p> <p>8.1 Souligner l'importance des buts et des objectifs</p> <p>8.2 Varier les exigences et les ressources pour rendre les défis plus stimulants</p> <p>8.3 Favoriser la collaboration et la communauté</p> <p>8.4 Augmenter le retour d'information pour une plus grande maîtrise</p>
<p>3: Offrir diverses possibilités sur le plan de la compréhension</p> <p>3.1 Activer les connaissances antérieures ou fournir les connaissances de base</p> <p>3.2 Faire ressortir les modèles, les caractéristiques essentielles, les idées principales et les relations entre les notions</p> <p>3.3 Guider le traitement, la visualisation et la manipulation de l'information</p> <p>3.4 Maximiser le transfert et la généralisation</p>	<p>6: Offrir diverses possibilités sur le plan des fonctions exécutives</p> <p>6.1 Guider l'élève dans l'établissement d'objectifs appropriés</p> <p>6.2 Soutenir la planification et l'élaboration de stratégies</p> <p>6.3 Faciliter la gestion de l'information et des ressources</p> <p>6.4 Améliorer la capacité de l'apprenant d'assurer le suivi de ses progrès</p>	<p>9: Offrir diverses possibilités sur le plan de l'autorégulation</p> <p>9.1 Promouvoir les attentes et les idées qui optimisent la motivation</p> <p>9.2 Développer les stratégies d'autorégulation et la faculté d'adaptation de l'élève</p> <p>9.3 Développer la capacité d'auto-évaluation et de réflexion</p>
Des apprenants débrouillards, bien informés et compétents	Des apprenants centrés sur des objectifs stratégiques	Des apprenants motivés et déterminés




© 2011 by CAST. All rights reserved. www.cast.org, www.udcenter.org.
APA Citation: CAST (2011) Universal Design for Learning guidelines version 2.0. Wakefield, MA: Author.

Date de la dernière révision : Mai 2023

45, rue Boucher, Gatineau (Québec) J8Y 6G2 <http://internationale dumontbleu.csspo.gouv.qc.ca/>

(819) 777-5921

Les lignes directrices ont été élaborées avec le soutien du Bureau des programmes d'éducation spécialisée du département de l'éducation des États-Unis, par l'entremise du National Center on Accessing the General Curriculum (1999-2004), un projet commun sous la direction de CAST. »

(Traduction libre du texte de CAST, 2008) <https://pcua.ca/les-3-principes/vue-d-ensemble>  [Télécharger au format PDF](#) 77.75 Ko

Cadres légaux et normatifs

Concernant les cadres normatifs, avec sa politique, l'École internationale du Mont-Bleu s'arrime à celle de son Centre de services scolaire :

« Le Centre de services scolaires des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO), guidé par ses valeurs d'accueil, d'engagement, d'accompagnement et de valorisation, vise la réussite de ses élèves en fonction de leur cheminement. L'adoption de critères d'inscription est un incontournable en raison des limites liées à la capacité d'accueil de chacune des écoles. »

Notre politique s'accorde également avec la philosophie, la mission et les normes de mise en œuvre et applications concrètes de l'IB :

« *L'établissement scolaire met en œuvre, communique et revoit régulièrement une politique d'éducation inclusive qui crée des cultures aidant les élèves à atteindre leur plein potentiel.* » (0301-02) Baccalauréat international, Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes, 2018

Le projet éducatif de l'école fait appel à l'investissement de tous les acteurs concernés par la réussite éducative. Le projet de l'école est le principal élément qui dicte les priorités. Il permet de partager une vision commune de la réussite des élèves en fournissant l'évolution de notre établissement.

Notre mission

L'école a pour mission dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. Cette mission s'arrime également avec celle du programme international soit de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et l'altruisme nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, pour développer ses capacités de recherche et de découvertes ainsi que dans la vie de tous les jours, et ce, grâce à une éducation qui repose sur l'entente mutuelle et le respect interculturel.

ASSISES LÉGISLATIVES, JURIDIQUES, RÉGLEMENTAIRES ET MINISTÉRIELLES

- La loi sur l'instruction publique;
- Les encadrements nationaux du MEES;
- La politique des élèves EHDAA du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais;
- Le cadre de référence IBO du Programme Primaire;
- Le projet éducatif de l'école;
- Charte des droits et libertés de la personne, chapitre C-12;
- Code civil du Québec, RLRQ, chapitre, (CCQ, 1991);

Date de la dernière révision : Mai 2023

45, rue Boucher, Gatineau (Québec) J8Y 6G2 <http://internationaleduMontBleu.csspo.gouv.qc.ca/>

(819) 777-5921

- Loi sur l'accès à l'information et aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, chapitre A-2.1;
- Loi visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineures transgenres, 2016, chapitre 19;
- Règlement sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, chapitre (CCQ, r.4);
- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (L.R.Q., c I-13.3, r. 8);
- Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire (L.R.Q., c I-13.3, r. 1).

Politiques et règlements du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais

- [20-11-20 Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires](#)
- [02-04-20 Politique – santé et alimentation](#)
- [02-05-20 Politique culturelle](#)
- [40-12-20 Politique – EHDAA](#)
- [02-02-20 Politique pour contrer la violence](#)
- [02-03-20 Politique sur la langue française](#)
- [08-10-20 Politique de communication](#)
- [40-15-20 Politique de soutien envers les élèves qui expriment une diversité sexuelle et de genre](#)
- Plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école
- Les applications pédagogiques de la conception universelle de l'apprentissage
- Lignes Directrices de la Conception Universelle de L'Apprentissage

Programme de l'IB

Au fil du temps, l'attention s'est détournée du modèle médical de l'élève atteint d'une déficience pour se porter sur l'enfant dans sa globalité. Par la suite, on s'est intéressé à la différenciation en identifiant le style d'apprentissage de l'élève, en soutenant l'apprentissage par la méthode de l'étagage et en adaptant le programme d'études pour permettre à l'élève de développer son plein potentiel.

Orientation

L'École internationale du Mont-Bleu favorise un milieu de vie sain et harmonieux promulguant les valeurs suivantes : l'engagement, le respect et la confiance en soi. L'école se veut inclusive. L'équipe/La direction :

- tient compte de l'évaluation des capacités et des besoins de l'élève. Elle offre à l'élève les services d'appui à son intégration à l'intérieur des ressources déterminées par celle-ci.
- s'associe à différents intervenants afin de mieux comprendre la problématique de l'élève et de mieux le desservir.
- sensibilise tout le personnel qui œuvre auprès des élèves à risque, handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi que surdoués à leurs besoins particuliers et aux différents moyens d'y répondre.

- favorise la collaboration du personnel des services éducatifs complémentaires auprès de l'équipe-école.
- favorise la création d'une véritable communauté éducative composée de l'élève d'abord, de ses parents, de son enseignant ou autres intervenants scolaires. (L'agentivité)
- favorise l'intégration qui est un processus continu visant à élargir l'accès à l'apprentissage et l'engagement de tous les élèves. L'intégration permet la mise en pratique du profil de l'apprenant, des approches d'apprentissages et du contexte du programme international.
- se rallie à l'IB en promouvant les principes d'intégration scolaire efficaces, accueillants et sains pour tous les apprenants, tout en tenant compte des différences entre les garçons et les filles.

Selon l'IB, la différenciation est considérée comme une méthode de révision et d'adaptation continue des objectifs et des méthodes d'apprentissage au sein de la classe. L'apprenant doit se voir proposer des activités et des ressources variées qui correspondent à ses objectifs et méthodes d'apprentissage, ainsi qu'à ses compétences et connaissances. Il est essentiel que tous les élèves comprennent quel type d'apprenant ils sont, afin de favoriser le développement de leur autonomie au sein de chacun des programmes de l'IB.

PRINCIPES DE L'IB

L'IB a identifié quatre principes de bonnes pratiques. Ils encouragent l'égalité de l'accès au programme d'études pour tous les apprenants tout au long du continuum, mais touchent davantage les élèves qui ont des besoins spéciaux. Ces principes s'appuient sur des éléments de bonnes pratiques qui sont indispensables au développement global de la personne. Ces pratiques relèvent de : l'affirmation de l'identité et de l'estime de soi, la valorisation des connaissances antérieures, l'étayage et l'élargissement du champ de connaissance.

Normes de l'IB

Culture 2.1 – L'établissement scolaire met en œuvre et revoit une politique d'éducation inclusive conforme aux directives de l'IB. (0301-02-0100)

Culture 2.2 – L'établissement scolaire indique dans sa politique d'éducation inclusive toutes ses obligations légales, et présente les structures et les processus qu'il a mis en place pour respecter ces obligations. (0301-02-0200)

Culture 2.3 – Dans sa politique d'éducation inclusive, l'établissement scolaire décrit les droits et les responsabilités de tous les membres de la communauté scolaire, et indique clairement sa vision pour la mise en œuvre de programmes inclusifs. (0301-02-0300)

***Aménagement pour tous pour favoriser un environnement inclusif et qui ne vise pas un seul élève mais bien la communauté, incluant l'enseignant.** Le personnel désire des stations debout, des divans, des sièges variés dans le but de rendre un aménagement semi-flexible et flexible. Cette demande est refusée. On nous dit qu'il manque de budget et que nous ne pouvons sortir les pupitres de la classe. Nous demandons également que chaque élève puisse avoir accès à des équipements informatiques (exemple Chromebook, iPad). De cette façon, personne n'est identifiée comme élève différent.

1. L'affirmation de l'identité et la construction de l'estime de soi

Quand l'apprentissage se fait dans des conditions sociales et émotionnelles qui valorisent toutes les langues et cultures, et qui permettent à chaque apprenant d'affirmer son identité, l'estime de soi est favorisée. En aidant l'apprenant à affirmer son identité, on favorise le développement des qualités, des attitudes et des caractéristiques identifiées dans le profil de l'apprenant de l'IB, et du même coup le sens civique et la sensibilité internationale.

L'affirmation de l'identité se fait :

- en créant, dans la classe et dans l'établissement, un environnement qui prise et englobe la diversité des apprenants; (*L'École internationale du Mont-Bleu offre à plusieurs apprenants la possibilité d'œuvrer dans des classes à rythme accéléré.)
- en valorisant et en utilisant la diversité des perspectives culturelles pour améliorer l'apprentissage;
- en communiquant avec les parents afin de comprendre quelle est la meilleure façon de travailler ensemble pour atteindre les objectifs communs.

Compétences sociales	
Sous-compétences	Actions attendues des élèves
Relations interpersonnelles, intelligence sociale et émotionnelle Développement de relations interpersonnelles et d'une collaboration positives	Relations interpersonnelles <ul style="list-style-type: none">• S'exercer à l'empathie et à l'altruisme.• Écouter attentivement les autres.• Respecter les autres.• Jouer en groupe dans un esprit de coopération : partager le matériel et attendre son tour.• Aider les autres. Intelligence sociale et émotionnelle <ul style="list-style-type: none">• Avoir conscience de ses sentiments et de ceux des autres.• Gérer la colère et régler les conflits.• Avoir une conscience de soi et une conscience sociale.• Avoir conscience des conséquences de ses actes et de ceux des autres membres du groupe d'apprentissage.

Compétences de communication	
Sous-compétences	Actions attendues des élèves
Échange d'informations Écoute, interprétation et verbalisation	<p>Écoute</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écouter des informations. • Écouter activement et respectueusement les idées des autres. • Demander des précisions. <p>Interprétation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interpréter les communications orales, visuelles et audio : reconnaître et créer des signes, interpréter et utiliser des symboles et des sons. • Comprendre comment les images et le langage interagissent pour véhiculer des idées. • Décoder la communication kinesthésique (le langage du corps). <p>Verbalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'exprimer avec des mots et avec des phrases. • Prendre part aux conversations. • Discuter des idées et des connaissances avec d'autres élèves et avec les enseignants.

2. L'étayage

L'étayage est une stratégie temporaire qui permet aux apprenants d'accomplir une tâche qui, sans cela, leur serait beaucoup plus difficile ou impossible. Il doit permettre aux apprenants d'accroître leur autonomie afin de prendre en main l'élaboration de leurs stratégies d'apprentissage. C'est une pratique dynamique du processus d'apprentissage.

Un exemple d'étayage est l'utilisation d'organiseurs graphiques pour rédiger un compte rendu de recherche. D'autres stratégies d'étayage peuvent donner un contexte plus concret ou moins abstrait facilitant la compréhension. Par exemple :

- des aides visuelles;
- des démonstrations;
- des mises en scène;
- de petits groupes de collaboration structurés;
- l'adaptation du langage de l'enseignant;
- l'utilisation de la langue maternelle (lorsque le projet le permet) ou de la meilleure langue (selon le contexte d'apprentissage).

Droits et responsabilités de la communauté : politique d'éducation inclusive

Communauté	Droits	Responsabilités
Direction	<ul style="list-style-type: none"> • Être informée du nombre et de la situation des élèves avec besoins variés; 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que l'ensemble du personnel travaille dans une optique de prévention;

	<ul style="list-style-type: none"> • Être informée des objectifs et des critères de réussite inclus dans la politique d'éducation inclusive; • Assurer un leadership pédagogique; • Collaborer avec tous les intervenants, les parents, l'école et la communauté; • Droit de gérance concernant l'organisation des services, la répartition des ressources (matérielles et humaines) et la gestion de l'agir compétent du personnel; • Déterminer les tâches des membres du personnel, dans le respect des conventions collectives et des encadrements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les parents des services existants à l'école et accessibles à l'extérieur de l'école; • Assurer une communication entre les différents acteurs du milieu; • Faire valoir les besoins de perfectionnement jugés nécessaires pour le personnel de l'école.
Enseignants	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement pour tous pour favoriser un environnement inclusif et qui ne vise pas un seul élève mais bien la communauté; • Avoir accès à du perfectionnement professionnel, à de l'accompagnement, à des outils et à des ressources matérielles; • Assure la mise en œuvre du plan d'intervention; • Choisir des modalités d'intervention et les instruments d'évaluation appropriés; • Choisir les approches pédagogiques probantes pour soutenir les besoins des élèves; • Avoir du temps pour se rencontrer en équipe multi afin de rédiger ou mettre à jour les PI; • Utiliser du matériel adapté aux besoins de leurs élèves; • Recevoir l'appui de l'équipe pédagogique de l'école; • Droit d'être accompagnés et soutenus; • Participer à l'élaboration de la politique d'éducation inclusive; 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'élève et lui proposer des stratégies; • Participer à l'élaboration, mettre en place les moyens des PI et réviser au besoin; • Signaler à la direction les élèves qui éprouvent des difficultés; • Assurer la passation des dossiers d'une année à l'autre; • Installer les aides technologiques selon les besoins de l'élève; • Se concerter avec les autres enseignants concernant les approches de l'enseignement et de l'apprentissage; • Offrir de la rétroaction; • Jouer le premier rôle dans l'inclusion des élèves; • Assurer un suivi auprès des parents; • Adapter ses interventions pédagogiques en conséquence des difficultés de l'élève; • Droit de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés (LIP); • Offrir une différenciation pédagogique afin de soutenir les

	<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'avoir des ressources suffisantes pour soutenir les élèves à besoins particuliers; • Utiliser le matériel de leur choix afin de répondre aux besoins de leurs élèves. 	<p>besoins particuliers de chacun des élèves;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins des élèves lors d'un moyen comme le portrait de classe par exemple, références à la direction; • Informer l'équipe éducative et les parents des progrès de l'élève. • Administrer les outils d'intervention adaptés aux besoins de l'élève. • Être le premier intervenant responsable de tous les élèves qui lui sont confiés avec le soutien du personnel des services éducatifs complémentaires. • Œuvrer auprès des élèves dans une optique de soutien, de dépistage et de prévention des difficultés, notamment en donnant priorité à la relation avec l'élève, en variant ses approches pédagogiques et en considérant chaque enfant dans son unicité; • Soumettre à la direction de l'école, selon les procédures établies, les cas d'élèves de sa classe dont les difficultés persistent; • Pour les élèves ayant des besoins particuliers, communiquer avec les parents mensuellement et collaborer à la mise en place de mesures d'appuis; • Prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe et chaque élève qui lui est confié; (LIP 19.1) • Choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui est
--	---	--

		<p>sont confié en se basant sur les progrès réalisés; (LIP 19.2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'inclusion et l'intégration de tous les élèves: être sensible aux différences entre les schémas corporels, complimenter les élèves sur leurs forces et leurs réussites; • Contribuer, entre autres, à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié (LIP 22.1); • Prendre des mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle (LIP 22.6); • Connaître la politique d'éducation inclusive; • Avoir des formations (QC - 30 heures de formations de 2021 à 2023).
<p>Personnel non-enseignant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être consulté; • Offrir un service de soutien; • Connaître les plans d'intervention des élèves en difficulté; • Droit de participer à l'élaboration de la politique d'éducation inclusive 	<ul style="list-style-type: none"> • Être informé des besoins des élèves; • Assister et supporter les intervenants scolaires dans l'analyse des difficultés que rencontre un élève; • Participer, s'il y a lieu, à l'élaboration d'un plan d'intervention; • Soutenir le personnel enseignant dans l'exécution des PI; • Faire des animations sur divers sujets (TES); • Soutenir les enseignants et les éducatrices de service de garde durant les entrées et les récréations (TES); • Assister les intervenants scolaires en apportant son expertise dans l'analyse des difficultés que rencontre un élève dans une perspective préventive ou curative;

		<ul style="list-style-type: none"> • Aider à dégager les besoins et les actions à entreprendre; • Effectuer, selon les besoins et en fonction des ressources disponibles, des interventions directes ou indirectes auprès des élèves concernés; • Connaître la politique d'éducation inclusive; • Agir selon la situation des élèves en difficulté (autisme, anxiété, etc.); • Réseauter avec les services externes.
Élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Être informés des objectifs et des critères de réussite; • Droit d'être informé sur leur plan d'intervention; • Droit au soutien qui correspond à leurs besoins. (On ne peut toutefois pas toujours avoir ce soutien, car manque de budget et de personnel); • Droit à un enseignement inclusif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au PI (agentivité); • Utiliser les ressources mises à leur disposition; • Faire preuve d'agentivité et prendre leur apprentissage en charge; • Mettre en pratique les stratégies qui sont dans leur plan d'intervention; • S'engager dans leur réussite.
Parents	<ul style="list-style-type: none"> • Être informés du portrait de leur enfant ; • Participer à l'élaboration des objectifs du PI; • Droit de refuser de signer les plans d'intervention et les services complémentaires; • Droit à un soutien et une compréhension face au développement de son enfant; • Bénéficier de mesures adaptatives pour son enfant en lien avec un plan d'intervention ou plan d'action mis en place; • Être informés sur une base mensuelle du cheminement scolaire de leur enfant; • Collaborer avec les différents intervenants du milieu scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir leur enfant dans l'accompagnement offert et dans l'utilisation des stratégies suggérées; • Guider et accompagner leur enfant; • Informer l'école sur leur enfant; • S'engager envers le lien gagnant école-famille; • Informer la direction d'école de tout problème, handicap, difficulté ou événement pouvant affecter le cheminement de leur enfant et qui pourrait nécessiter l'adaptation de certaines interventions; • Collaborer avec les différents intervenants du milieu scolaire; • Connaître la politique d'éducation inclusive; • Informer la direction des situations particulières.

<p>Coordonnatrice/ Coordonnateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler en collaboration avec la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer avec le personnel; • Rédiger et réviser la politique d'éducation inclusive; • Travailler en collaboration avec la direction et le personnel de l'établissement afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière d'inclusion; • S'assurer que les adaptations et les modifications au programme répondent aux besoins de tous les élèves; • Communiquer au personnel la politique sur l'inclusion; • Orchestrer la révision de la politique d'inclusion.
--	--	--

Il convient ainsi d'encourager, de cultiver et de développer les talents de tous les élèves.

LE PLAN D'INTERVENTION

Nous souhaitons limiter le nombre de PI en prévoyant les barrières qui pourraient survenir pour l'ensemble des élèves et en aménageant l'environnement pour tous.

Le directeur voit à la réalisation et à l'évaluation périodique du plan d'intervention et en informe régulièrement les parents (L.I.P., art. 96.14).

Le plan d'intervention est un outil de coordination essentiel à la réussite de plusieurs de nos élèves. Il est sous la responsabilité de la directrice ou du directeur de l'école (art. 96.14, LIP).

Problème de santé

Problème de santé de longue durée ou incapacité permanente

Lorsqu'un candidat est affecté par une maladie prolongée, la direction fait appel au CSSPO pour de la scolarisation à domicile.

Des dispositions spéciales peuvent aussi être accordées à des élèves qui éprouvent des problèmes de santé en conformité avec la politique du centre de services scolaire.